



N° 13616*01

DEMANDE DE DEROGATION
POUR **LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT**
 LA DESTRUCTION
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE
DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom : /
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : GridLink interconnector Ltd
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
 Adresse (siège social) : 25 East Street
 Commune : Bromley, UK (Royaume-Uni)
 Code postal : BR1 1QE
 Nature des activités : Société ayant pour but le développement, la construction et l'exploitation du projet GridLink Interconnector
 Qualification : /

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 Oiseaux (8 espèces protégées)	-	Cf. chapitre 4 et 5 du dossier de demande de dérogation (TBM environnement) Dérangement, Destruction d'habitats Hypolaïs icterine <i>Hippolais icterina</i> , Bruant des roseaux <i>Emberiza schoeniclus</i> , Linotte mélodieuse <i>Linaria cannabina</i> , Bruant jaune <i>Emberiza citrinella</i> , Pipit farlouse <i>Anthus pratensis</i> , Petit gravelot <i>Charadrius dubius</i> , Bouvreuil pivoine <i>Pyrrhula pyrrhula</i> , Gorgebleue à miroir <i>Luscinia svecica</i>
B2 Amphibiens (6 espèces)	-	Cf. chapitre 4 et 5 du dossier de demande de dérogation (TBM environnement) Destruction d'individus, Destruction temporaire d'habitats, Déplacements d'individus Crapaud calamite <i>Epidalea calamita</i> , Triton ponctué <i>Lissotriton vulgaris</i> , Crapaud commun <i>Bufo bufo</i> , Triton palmé <i>Lissotriton helveticus</i> , Grenouille rousse <i>Rana temporaria</i> , Grenouille de type verte <i>Pelophylax sp.</i>

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

- | | | | |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Protection de la faune ou de la flore | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux cultures | <input type="checkbox"/> |
| Sauvetage de spécimens | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux forêts | <input type="checkbox"/> |
| Conservation des habitats | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommage aux eaux | <input type="checkbox"/> |
| Inventaire de population | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages à la propriété | <input type="checkbox"/> |
| Etude écoéthologique | <input type="checkbox"/> | Protection de la santé publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude génétique ou biométrique | <input type="checkbox"/> | Protection de la sécurité publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude scientifique autre | <input type="checkbox"/> | Motif d'intérêt public majeur | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages à l'élevage | <input type="checkbox"/> | Détention en petites quantités | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages aux pêcheries | <input type="checkbox"/> | Autres | <input checked="" type="checkbox"/> |

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Le projet GridLink Interconnector est un projet d'interconnexion électrique France – Angleterre. Le projet concerne un linéaire de 13,2 km à terre.

Le positionnement de l'ensemble des éléments projet a été arrêté en tenant compte des enjeux écologiques identifiés dans l'état initial afin de réduire au maximum les incidences sur les habitats, la faune et la flore.

Différentes installations temporaires seront nécessaires à l'aménagement de la liaison souterraine (zones travaux temporaires pour les forages, bases vies, zones de stockage, bande travaux, chambre d'atterrage) ou définitives (station de conversion).

Les emprises où seront installés ces installations temporaires seront intégralement remise en état une fois les travaux terminés. **Les installations seront in fine souterraines (à l'exception de la station de conversion).**

Des pertes de milieux arborés sont néanmoins à prévoir à hauteur de 0,67 ha sur l'ensemble du linéaire terrestre, ainsi que des incidences temporaires sur de nombreux habitats (pairies sableuses, fourrés, cultures, friches notamment). Les fossés franchis en tranchée ouverte seront **intégralement remis en état**, mais les espèces présentes nécessitent la réalisation d'une pêche de sauvegarde avant la réalisation des travaux.

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION (renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)	
D1. CAPTURE OU ENLEVEMENT	
Capture définitive <input type="checkbox"/>	Préciser la destination des animaux capturés :
Capture temporaire <input checked="" type="checkbox"/>	avec relâcher sur place <input checked="" type="checkbox"/> avec relâcher différé <input type="checkbox"/>
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : Les pêches de sauvegarde seront réalisées en amont des travaux de franchissement des fossés en tranchée ouverte. Ces travaux seront réalisés en dehors des périodes où la plupart des individus sont en phase aquatique (Juillet – année N à mars année N+1) L'ensemble des individus seront présents dans l'emprise chantier (au niveau des watergangs franchis en tranchée ouverte seulement) seront capturés au filet troubleau. Les individus seront ensuite placés dans des seaux avec un fond d'eau (5 cm maxi) et un couvercle.	
S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : Tous les individus capturés seront relâchés immédiatement quelques dizaines de mètres en aval en dehors des emprises chantier dans des milieux favorables (fossés, mares en eau).	
Capture manuelle <input type="checkbox"/>	Capture au filet <input type="checkbox"/>
Capture avec épuisette <input checked="" type="checkbox"/>	Pièges <input type="checkbox"/> Préciser : Utilisation de troubleau et de seaux fermés pour le transport (amphibiens)
Autres moyens de capture <input type="checkbox"/>	Préciser :
Utilisation de sources lumineuses <input type="checkbox"/> Préciser : non (captures diurne)	
Utilisation d'émissions sonores <input type="checkbox"/> Préciser :	
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :	
Commentaire :	
<u>Suite sur papier libre</u>	
D2. DESTRUCTION*	
Destruction des nids <input type="checkbox"/>	Préciser :
Destruction des œufs <input type="checkbox"/>	Préciser :
Destruction des animaux <input checked="" type="checkbox"/>	Par animaux prédateurs <input type="checkbox"/>
Préciser : Risque de destruction des jeunes au nid uniquement.	
	Par pièges létaux <input type="checkbox"/> Préciser :
	Par capture et euthanasie <input type="checkbox"/> Préciser :
	Par armes de chasse <input type="checkbox"/> Préciser :
Autres moyens de destruction <input type="checkbox"/>	Préciser : ...
Lors des travaux de franchissement des fossés en tranchée ouverte, Malgré la réalisation de pêche de sauvegarde, certains individus (amphibiens) pourraient ne pas être capturés et rester enfouis dans les sédiments. Le risque de destruction pour les amphibiens cités en B2 n'est pas exclu.	
D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*	
Utilisation d'animaux sauvages prédateurs <input type="checkbox"/>	Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques <input type="checkbox"/>	Préciser :
Utilisation de sources lumineuses <input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : Circulation d'engins de terrassement et de chantier.
Utilisation d'émissions sonores <input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : Circulation d'engins et « bruits » de chantier conforme aux normes sonores.
Utilisation de moyens pyrotechniques <input type="checkbox"/>	Préciser :
Utilisation d'armes de tir <input type="checkbox"/>	Préciser :
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle <input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : Vibrations (Circulation d'engins de terrassement et de chantier).
<u>Suite sur papier libre</u>	
E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION *	
Formation initiale en biologie animale <input type="checkbox"/>	Préciser : Ecologie
Formation continue en biologie animale <input type="checkbox"/>	Préciser :
Autre formation <input type="checkbox"/>	Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : Les opérations de terrassement seront réalisées en dehors des périodes de reproduction (autorisées de Juillet – année N à mars année N+1).
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Hauts-de-France
Départements : Nord
Cantons : /
Commune : Dunkerque (Mardyck), Loon-Plage, Craywick

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires.....
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Mesures d'évitement des incidences du projet :

ME 01 : Adaptation technique du projet

ME 02 : Adaptation des périodes de chantier aux cycles biologiques des espèces ;

ME 03 : Evitement des masses boisées ;

Mesures de réduction des incidences du projet :

MR 01 : Réalisation de pêche de sauvegarde sur les fossés/watergangs ;

MR 02 : Restauration des milieux en fin de travaux ;

MR 03 : Mesure d'éloignement des mammifères marins ;

MR 04 : Mise en œuvre d'enrochement au caractère inerte.

MR 05 : Balisages des enjeux écologiques proches ;

MR 06 : Barrières de protection pour la petite faune.

Mesures compensatoires des incidences résiduelles significatives du projet :

MC 01 : Compensation « milieux boisée »

Mesures de suivi des incidences du projet (phases travaux et d'exploitation) :

MS 01 : Coordination environnementale de chantier ;

MS 02 : Suivi des habitats et de la flore en phase exploitation ;

L'entretien des espaces verts au niveau de la station de conversion sera réalisé selon la politique (zéro phytosanitaire).

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Des suivis faunistiques seront réalisés pendant une période de 5 ans renouvelable. Avec transmission des résultats annuellement aux services de l'état (DDTm) et intégration des données dans les banques de données régionales (RAIN / Sif) et Nationale (SNIP).

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à
le

Londres, Royaume-Uni
28.04.2021

Votre signature

